

COMPTE-RENDU
SEANCE DU 25 FEVRIER 2020
18H15

Excusés : Mmes Laurence Heraud et Christelle Varache, M. Éric Rodriguez

Vote des comptes administratifs 2019

Les comptes administratifs sont votés à l'unanimité.

- budget principal

Fonctionnement:

dépenses : 496 027,90

Recettes : 692 764,73

Excédent reporté de 2018 : 431 971,85

Résultat de clôture : + 628 708,68

Investissement:

Dépenses : 217 803,14

Recettes : 189 978,75

Excédent reporté de 2018 : 12 159,96

Résultat de clôture : - 15 664,43

Dépenses engagées : 164 168,00

Recettes non émises : 108 196,00

- budget lotissement le Piruit

Fonctionnement :

Dépenses : 151 548,13

Recettes : 301 409,13

Résultat de clôture : + 149 861,00

Investissement :

Dépenses : 151 548,13

Recettes : 0

déficit reporté de 2018 : 185 040,65

Résultat de clôture : - 336 588,78

- budget multiple rural

Fonctionnement :

Dépenses : 0

Recettes : 6 687,60

Résultat de clôture : + 6 687,60

Investissement :

Dépenses : 0

Recettes : 0

Résultat de clôture nul

Orientations budgétaires

Le conseil étudie les propositions d'investissement 2020.

- aménagement du bourg : prévision au BP des travaux (montant estimatif) de la 1^è phase et de la maîtrise d'œuvre.

- cabinet médical : projet avec le Département. La commune doit être propriétaire du cabinet et le mettre à disposition du Département qui salarie les médecins. La commune supporte les coûts de fonctionnement : impôts, entretien du bâtiment. Le Dr Crépeau est d'accord pour vendre son bâtiment (2 cabinets et salle d'attente).

L'emplacement est intéressant car le bâtiment est existant. Une construction neuve demanderait des moyens trop importants. De plus la création d'une maison de santé n'est pas envisageable car il en existe une à Jarnac et une est en construction à Rouillac ; l'ARS n'en financerait pas une 3^è dans ce périmètre.

Mme F. est vendeuse de son terrain rue des douillons ; il permettrait de créer une dizaine de places de stationnement.

Le financement de ce projet se ferait en partie par la vente de la « maison Cloché ». Mme A. quitte le logement le 29 février.

Quelques travaux sont à prévoir pour la mise en vente (remaniement de la toiture, plafonds).

- restaurant : il faut prévoir des travaux de mise en sécurité et d'électricité.

- école : il faut prévoir du mobilier dans la classe de maternelle, des travaux dans la salle de motricité et les peintures de 2 classes.

- travaux de voirie mutualisés : Grand Cognac a fait un devis pour un enrobé sur la VC n°8 à l'Essart, pour 54 871,20€ TTC.

- plateforme de lavage : nous devons revoir notre position et privilégier le traitement. 2 possibilités : traitement biologique (Aderbio) ou mécanique. Le coût du traitement biologique serait d'environ 220 000€.

Nous allons demander au maître d'œuvre un nouveau devis avec une plateforme sans toiture.

En ce qui concerne les râpes de vendange, 2 solutions sont envisageables : soit on crée un dépôt de râpe à côté de la plateforme de lavage, réservé aux adhérents de la CUMA, soit on conserve le dépôt de râpe route de Mareuil, où l'on crée une plateforme et une cuve de réception qui servira également de bassin tampon (env. 40 m³). Cette option est préférable car tous les viticulteurs pourront y accéder, avec un ticket d'entrée. Cette partie serait prise en charge par la commune et le projet de plateforme de lavage serait porté par la CUMA.

Vinasses : actuellement l'épandage est toléré. Tous les viticulteurs ne sont pas dans les règles. Revico a un projet en cours : un regroupement important avec un concentrateur : plus de matières organiques et moins d'eau.

Assurance groupe

La commune adhère au contrat en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2020. Il faut délibérer pour autoriser le centre de gestion à effectuer une consultation groupée.

Convention maîtrise d'ouvrage déléguée Grand Cognac travaux de voirie

Comme vu plus tôt, Grand Cognac propose comme chaque année des travaux de voirie mutualisés. La consultation groupée permet d'obtenir des tarifs intéressants. Le devis pour un enrobé sur la VC n° 8 de l'Essart s'élève à 54 871,20€. Nous attendons le devis d'Eurovia avant de signer la convention avec Grand Cognac.

Calitom : redevance spéciale pour les communes

Lors des comités syndicaux d'octobre et novembre 2019, Calitom a modifié la tarification et a instauré une redevance spéciale pour les communes. Ainsi les déchets collectés dans les bacs noirs des salles des fêtes seront dorénavant facturés aux collectivités. Grand Cognac a proposé aux communes de l'agglomération d'adopter une motion de désaccord avec cette décision, dont Monsieur le Maire fait lecture. Le conseil accepte d'adopter cette motion.

Questions diverses

- CLECT

Les conseils municipaux de l'agglomération doivent délibérer sur les transferts de charge concernant le transport scolaire de l'ancienne CDC de Jarnac, suite à la définition de l'intérêt communautaire sur la voirie et la mise en conformité des écoles du Jarnacais.

- Charte relative à l'inscription des enfants dans les écoles situées hors de leur commune de domicile :

Grand Cognac sollicite les communes de l'agglo pour signer cette charte qui préconise la non inscription d'enfants hors commune. Monsieur le Maire souhaite laisser le choix aux parents dans le respect des règles établies (rappel : non supplément financier pour notre commune).

Outre cela, le conseil municipal refuse de signer cette charte. Il estime que l'agglo n'a pas à intervenir dans la gestion de cette compétence; en effet, l'agglo n'avait pas souhaité conserver la compétence écoles.

Pour info

- Horaires agents de l'école

Monsieur Roy, Madame Terminet, Madame Bréard, Mme Bogart et Madame Godichon (ATSEM), se sont réunis pour faire le point sur le poste d'Atsem dont le rôle est important. Ils ont défini les tâches incombant à Madame Godichon en lien avec les attentes des enseignants. Magali Godichon effectue 10h par jour, il lui a été proposé de réduire ce temps de travail et de faire quelques heures le mercredi. Elle a choisi de conserver ces horaires à 10h par jour. Pendant les petites vacances elle effectuera 37h30 de ménage et d'entretien des locaux et du matériel pédagogique.

Adeline Ravet, sur son poste d'ATSEM, a des heures à effectuer en plus des horaires actuels. Elle viendra donc plus tôt le lundi et le jeudi pour permettre à Magali Godichon de prendre sa pause pendant la pause méridienne. Ainsi l'Atsem sera présente sur la totalité des horaires de classe de maternelle ces jours.